



PROCÈS VERBAL
COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure
du 12 juin 2023, grande salle de réunion de la Mairie de Saillans

Date de convocation : 31 mai 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8

Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 6

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson :	Galadrielle GOUIRAND (Tit)
Commune de Chastel-Arnaud :	Jean-Paul CHAIRON (Tit)
Commune d'Espenel :	François BOMPARD (Tit)
Commune de Saillans :	Dominique BALDERANIS (Tit) François BROCARD (Tit)
Commune de St Sauveur en Diois :	Patricia PUC (suppléante) ;

TITULAIRES ABSENTS :

Commune de La Chaudière :	Françoise BROBST
Commune de Véronne :	Renard VELLARD
Commune de St Sauveur en Diois :	Joëlle MARAN

INVITÉS PRÉSENTS :

Commune de Mirabel et Blacons :	Jean-Philippe ROCHE (maire) Nicolas FOREST (adjoint)
Commune de Piégros La Clastre :	Gilles MAGNON (maire)
SIVU Les Enfants du Solaure :	Sylvie ROUX (responsable des services)

Secrétaire de séance : François BROCARD

La séance est ouverte à 18h10

Ordre du jour

1	Présentation du projet « cuisine partagée » par Mr Gilles MAGNON
---	--

Adoption du compte-rendu du comité syndical du 22 mars 2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de

- **VALIDER le compte-rendu du dernier comité syndical.**

1	Présentation du projet « Cuisine Centrale Partagée » par Mr Gilles MAGNON
---	---

La Présidente rappelle que les repas sont actuellement confectionnés sur place à Saillans pour les enfants du groupe scolaire « Diane LOMETTO », par une cuisinière et un aide. Il est servi 115 repas par jour d'école. Les conditions de travail ne sont pas optimales avec notamment une cuisine en sous-sol impliquant des escaliers, même s'il y a deux monte-plats. Le local n'est pas modulable selon les

besoins, par exemple pour la « marche en avant ».

Ces contraintes d'espace ont aussi des conséquences sur la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, le coût de fonctionnement (denrées alimentaires, énergie...) est en constante augmentation et la réglementation des cuisines des collectivités impose de plus en plus de contraintes se traduisant par des dépenses supplémentaires.

A partir de ces constatations, il semble intéressant d'étudier notre éventuelle participation au projet de Cuisine Centrale Partagée mené par les communes de Piégros la Clastre, Mirabel et Blacons et Aouste sur Sye.

La parole est laissée à Gilles MAGNON pour la présentation de ce projet.

Mr MAGNON, maire de Piégros La Clastre rappelle que les écoles de son village et de Mirabel et Blacons sont regroupées en RPI. La prestation cantine est ainsi définie : les repas sont confectionnés à Piégros et les 3 salles de restauration sont réparties sur les 2 communes : Piégros, Blacons, Les Berthalais (quartier de Blacons).

Le nombre d'enfants inscrits ayant énormément augmenté ces dernières années, la cuisine prévue pour environ 60 repas / jour est devenue largement insuffisante, puisque ce sont 180 repas qui sont actuellement réalisés. A ceci s'ajoute la vétusté des locaux actuels.

En conséquence, un groupe de travail s'est rapidement penché sur ce problème. Sa proposition a été : puisqu'il y a un besoin de créer une nouvelle cuisine, pourquoi ne pas intégrer d'autres structures dans le projet. Après divers échanges, la commune de Aouste s/Sye se rallie, ainsi que, l'Association « Vivre à Fontlaure » composée de 4 établissements distincts : 1 IME (Institut Médico-Éducatif) et 3 MAS (Maison d'Accueil Spécialisée). Cette dernière en tant que client, car elle doit confectionner un nombre de repas dépassant actuellement ses capacités légales. Un diagnostic et une étude de faisabilité ont déjà été réalisés.

Il est bien entendu, dès le départ, que ce nouvel établissement ne s'occupera que de cuisiner et livrer (liaison froide à priori – la liaison chaude présentant trop de risques sanitaires). Il n'assurera pas de restauration sur place.

Le bâtiment accueillant la Cuisine Centrale Partagée serait situé sur une parcelle de l'Ecoparc du Pas-de-Lauzun sur la commune de Aouste. La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) actuellement propriétaire, propose, pour cette opération, une cession à un prix abordable. Selon l'avancement actuel du projet, un reste à charges pour les communes est estimé à env. 125K€.

La capacité prévisionnelle de cette nouvelle cuisine se base sur les effectifs actuels de chacune des communes concernées, soit 330 repas / jour se répartissant comme suit :

- Piégros + Blacons => 180
- Aouste => 120
- Fontlaure => env. 30

La capacité estimée nécessaire serait donc de 400 repas / jour.

La philosophie de cette Cuisine Centrale Partagée reste axée sur les valeurs du bien manger, avec des produits certifiés Bio et/ou naturel et avec des approvisionnements en circuits courts.

La Présidente indique que ces valeurs sont aussi celles du SIVU et que l'intérêt pour les enfants n'est pas de revenir à une cuisine industrielle. En ce qui concerne les effectifs pour les écoles de Saillans, ce sont 115 repas /jour qui sont actuellement fabriqués sur place, ce qui augmenterait d'autant la capacité prévisionnelle nécessaire de la nouvelle structure.

Enfin Gilles MAGNON explique qu'il reste un point important encore non résolu : quelle sera la structure porteuse de cette nouvelle cuisine ?

Après différents échanges sur le sujet, la conclusion est que :

- La réalisation de cette Cuisine Centrale Partagée est soumise à l'obligation de trouver une structure porteuse. Aucune des communes engagées (Piégros la Clastre, Mirabel et Blacons, Aouste sur Sye) ne peut prendre seule en charge cette opération. Bien évidemment, aucune des communes composant le SIVU ne le peut également.

- A ce jour, la Préfecture ne donne pas d'accord pour la création de nouveau syndicat intercommunal.
- Le comité syndical du SIVU les Enfants du Solaure, très intéressé par le projet, propose de se positionner comme syndicat porteur. Ce rôle aura pour conséquence de modifier ses statuts, notamment de redéfinir ses compétences obligatoires et optionnelles.

Dans l'attente de la décision de la Préfecture quant à notre proposition,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de

- **VALIDER la participation du SIVU Les Enfants du Solaure au projet de création d'une Cuisine Centrale Partagée**
- **AUTORISER Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires**

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical est clos à 20h15

La Présidente



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a horizontal line at the bottom.

